



Les mois de décembre et janvier s'annoncent très animés avec de nombreuses manifestations, animations proposées pour tous les publics.

Un grand merci à tous les bénévoles des associations, les citoyens, les élus qui ne ménagent pas leur peine pour vous offrir un programme varié et festif. Si vous avez des difficultés pour vous y déplacer, l'équipe des chauffeurs bénévoles a proposé de se rendre disponible pour venir vous chercher, alors n'hésitez pas, contactez la mairie qui relaira la demande.

Le grand évènement du mois de décembre, bien sûr, sera la réouverture d'un supermarché sur la commune. Comme vous avez pu le voir, les travaux ont été menés de manière très cadencée de façon à ouvrir notre Carrefour Contact le 18 décembre. Le planning est ultra serré et je salue tous les efforts des équipes de Carrefour pour arriver à cet objectif malgré tous les aléas et difficultés rencontrés. Bravo à elles ! Je laisse la gérante du magasin le soin d'annoncer les modalités d'ouverture et les surprises prévues pour cette date.

Les recrutements ont commencé et toutes les personnes ayant déposé un CV ont été contactées par Pôle Emploi, chargé du recrutement. J'ai expressément demandé à ce que les anciens salariés soient prioritaires ainsi que les Milonais dans la mesure où leur candidature corresponde aux postes proposés. Onze emplois vont être créés.

Maintenant il nous reste à finaliser les travaux pour l'ouverture de la salle du Faubourg Saint-Jean qui deviendra, comme nous avons pu déjà vous le dire, notre salle des fêtes. En attendant, nous pourrions l'utiliser occasionnellement avec l'autorisation expresse de la préfecture nécessaire pour chaque manifestation s'y déroulant. Nous y organiserons donc la galette du CCAS ainsi que les vœux de la municipalité qui auront lieu le samedi 18 janvier à 18h. Ces vœux sont ouverts à tous, je vous y accueillerai avec plaisir !

J'espère vous voir nombreux à toutes ces manifestations ! Ce sont de très beaux moments de convivialité, d'échange et de partage !

Pour terminer, les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles, de joyeuses fêtes.

*Le bonheur, la paix et la réussite
se construisent chaque jour.*

*Alors commençons déjà par y croire,
afin de mettre toutes les chances
de notre côté.*

Céline Le Frère, Mairie

Céline Le Frère

Maire de La Ferté-Milon

Dimanche 8 décembre 2019
à 17h30 sur l'île Lamiche
La Ferté-Milon

Crèche
Venez chanter,
goûter avec nous !

**Vin chaud et
chocolat chaud offerts**

Crèche réalisée par les Racines de l'Ourcq
avec le soutien de la mairie de La Ferté-Milon.

CCAS

Des navettes seront mises en place pour l'inauguration de la crèche le 8 décembre et le concert du 15 décembre à l'intention des personnes sans moyen de transport.

Inscription en mairie jusqu'au
vendredi 6 décembre pour la crèche et
jusqu'au vendredi 13 décembre pour le concert.

CONCERT
Dimanche
15 décembre
à 16h
Église
St-Nicolas
(entrée 6€)

**Ouverture du Carrefour Contact
le mercredi 18 décembre**

**LE ROYAUME
DES COULEURS**

Spectacle de Noël
Vendredi 20 décembre à 18h

CCAS

Galette des rois en musique
Samedi 11 janvier

Décembre 2019

Dimanche 8 décembre

**Marché campagnard
sur l'île Lamiche de 8h à 13h.**



Dimanche 8 décembre

L'association Les Racines de l'Ourcq vous présente la crèche sur l'île Lamiche à 17h30.



Dimanche 15 décembre à 14h

MJC • Randonnée pédestre. RDV sur le mail.

Dimanche 15 décembre à 14h30

La Ferté Milon Animations, Culture et Loisirs organise un loto au 31, rue de la Chaussée. Renseignements et réservations 03.23.96.77.42

Dimanche 15 décembre à 16h

**Concert de musique lyrique
*Aimer à perdre la raison***

par l'ensemble Ayonis, mis au point par le Théâtre Impérial de Compiègne, dans le cadre de "Festival en voix!".

En première partie la Salamandre, une chorale d'adultes de Villers-Cotterêts.
Église Saint-Nicolas. Entrée 6€

Vendredi 20 décembre à 18h

**Spectacle de Noël
pour nos petits Milonais au gymnase**

Janvier 2020

Dimanche 12 janvier

**Marché campagnard
sur l'île Lamiche de 8h à 13h.**



Dimanche 12 janvier à 14h

MJC • Randonnée pédestre. RDV sur le mail.

Samedi 11 janvier à 14h

Le CCAS attendra nos dynamiques anciens, à la salle des fêtes du Faubourg Saint-Jean, pour un après-midi animé par notre sympathique François afin de déguster la traditionnelle galette des rois et le verre de l'amitié.

Une invitation vous sera envoyée ultérieurement.

**Vœux du maire
Samedi 18 janvier à 18h
Salle des fêtes
"Faubourg Saint-Jean"**



La Gaule Milonaise

Nos permanences reprendront vers le 14 décembre 2019 au 31 rue de la Chaussée.

Les samedis matin de 10h à 12h et l'après-midi de 14h à 17h.

Les mercredis après-midi de 14h à 17h.

Notre assemblée générale se tiendra le samedi 15 février 2020 à 15h au 31 rue de la chaussée.

Ordre du jour :

Rapport moral et d'activités 2019

Rapport financier 2019

Questions diverses

Suivi du pot de l'amitié et de la galette des rois.

Rappel pour les permis 2020 :

De 0 à 12 ans : permis découverte 6 €
1 canne, moulinet autorisé

De 0 à 18 ans : permis mineur 21 €
4 cannes dont carnassier

Femme : permis découverte 35 €
1 canne, moulinet autorisé

Adulte : permis complet 76 €
4 cannes dont carnassier

Permis complet 1 journée 11 €

Carte hebdomadaire 33 €

Permis semaine 4 cannes

Interfédéral : permis 3 zones 100 €

4 cannes dans EHGO, CHI et urne (91 départements)

Étang de Fontenil : 45 €

Permis annuel 10 €

Permis journalier 100 €

Permis carpe nuit 100 €

Pour tout renseignement :

06.76.25.14.92 ou 07.78.66.52.08

Bien à vous,

Bernard Darchu, président

Haltérophilie

Le 14 décembre 2019, l'équipe masculine de la Nat. 2 se déplace à Toulon pour le 3^e tour du championnat. Une occasion de continuer à redoubler d'efforts pour se maintenir dans cette division et accrocher le podium.

Le CMHM vous attend pour le cardio, la musculation, l'haltérophilie... du lundi au vendredi de 16h à 20h30, les lundis, mardis et jeudis de 9h à 11h30 et les samedis de 10h à 12h30 au gymnase.

Les cours de Zumba ont lieu les mardis et jeudis de 18h15 à 19h30 au gymnase.

Le cours de Zumba Kids (de 6 à 12 ans) a lieu les vendredis de 17h30 à 18h30 au gymnase.

Le CMHM vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2020 !

AS Milonaise

8 décembre

les vétérans Milon/Pavant

15 décembre

les seniors Milon/ FC Château

22 décembre

les seniors Milon/Coigny

La saison se poursuit pour les footballeurs en salles avec des tournois et des plateaux pour toutes les catégories notamment les U11 qui joueront le championnat de division 1, le plus haut niveau dans l'Aisne.

Félicitations aux coachs et dirigeants.

Nous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année à tous les Milonais.

Sportivement, le Club de l'AS MILON

CCAS

Escapade parisienne

Très belle journée parisienne en novembre : après une visite à l'exposition de Van Gogh de l'Atelier des Lumières, nos seniors, après avoir repris des forces au restaurant, ont eu l'occasion de retomber en enfance au musée des Arts Forains. Rires garantis sur les manèges !



Point sur l'entretien des rus et fossés

La commune de La Ferté-Milon a été construite dans un marais, elle est donc maillée de nombreux rus assimilés à des cours d'eau mais également de fossés qui ont été créés par les habitants pour assainir leur terrain mais également pour évacuer les eaux pluviales vers les rus avoisinants.

La réglementation est différente selon le type de cours d'eau. Seul les rus sont répertoriés

L'entretien régulier d'un cours d'eau

Article L.215-14 du Code de l'Environnement définissant l'objet d'un entretien régulier :

"L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique. [...]"

L'entretien régulier correspond à :

- l'enlèvement des embâcles, débris flottants ou non ;
- l'élagage de la végétation des rives ;
- le fauchage localisé (couper les plantes aquatiques envahissantes).

Suite à l'inquiétude de plusieurs riverains, nous sommes passés voir l'état des rus de la commune avec les techniciens du Syndicat de rivière Ourcq Amont en septembre ; ils n'ont pas relevé de défauts majeurs. La prolifération des plantes herbacées dans le cours d'eau en été n'est pas grave dans la mesure où l'eau circule malgré tout.

Comment entretenir son fossé ?

L'entretien des fossés est règlementé par le code civil (article 640) et relève donc de la compétence du maire :

"Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué.

Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement.

Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur.

Tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fonds..."

Le propriétaire riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux

Tout riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux s'écoulant sur sa propriété. Il est donc interdit de créer ou de conserver un obstacle pouvant empêcher l'écoulement dans les fossés.

Les opérations d'entretien à mener sont :

- le ramassage des embâcles pouvant gêner les écoulements (feuilles mortes, branches d'arbres, détritus...) au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver) ;
- le nettoyage des ouvrages de franchissement (buses et grilles) au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver) afin de ne pas créer de bouchons hydrauliques ;
- le fauchage du couvert herbacé avec exportation de résidus (pour éviter l'altération de la qualité du milieu par enrichissement en matière organique) en automne afin de respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore ;
- l'élagage des branches basses et pendantes (c'est-à-dire retirer les branches inutiles ou gênantes et réduire la longueur des autres) en automne ;
- le curage du fossé par tronçons (de moins de 100 m) tous les 5 à 10 ans (selon la qualité de l'écoulement des eaux) en automne pour le maintenir dans sa largeur et sa profondeur naturelles initiales.

Ce qu'il faut absolument éviter et qui est interdit

- ⊖ Rectifier ou recalibrer le fossé lors du curage (pas de surcreusement par rapport au fond initial).
- ⊖ Est interdit le désherbage chimique en deçà de la distance indiquée sur l'étiquette du produit et à défaut à moins de 5 mètres d'un point d'eau (arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du Code Rural).
- ⊖ Curer "à blanc" le fossé ou décaper la couche superficielle du sol.
- ⊖ Pratiquer un entretien trop régulier et uniforme en particulier entre avril et juillet.
- ⊖ Assécher les zones humides.
- ⊖ Dépôt des produits de curage en lit majeur ou en zone humide.

Balayeuse de voirie

La commune a réceptionné ce mercredi 20 novembre, une balayeuse de voirie, matériel d'entretien alternatif aux produits phytosanitaires.

L'acquisition de ce matériel a été rendue possible par l'aide financière de l'Agence de l'eau et du conseil départemental de l'Aisne.

En effet la commune s'était engagée en 2014 dans une charte d'entretien des espaces publics qui lui a permis d'être une des dernières communes à être soutenue par l'agence de l'eau pour ce type d'achat.



Stationnement gênant

Depuis quelque temps, il est à noter une recrudescence d'incivilités concernant le stationnement en ville. S'il est tolérable de s'arrêter quelques minutes pour faire un achat, il n'est pas acceptable que des véhicules stationnent des week-ends ou jours entiers sur les trottoirs, ces derniers étant faits pour les piétons, parfois accompagnés de poussettes ou d'enfants tenus par la main.

Nous vous demandons donc d'utiliser au maximum les parkings de la ville, et de façon générale de respecter les piétons, sous peine de durcissement des sanctions, dont la demande a déjà été faite auprès des services concernés.

PATRIMOINE

Fouilles archéologiques sur l'esplanade du Château

Dans le cadre des travaux d'aménagement prévus en janvier 2020, une campagne préalable de fouilles archéologiques est prévue dans le courant du mois de décembre prochain (semaine 50 et 51 à confirmer) avec l'opérateur (CD02- T. Galmiche). Pour préparer ces travaux de fouilles, une réunion de concertation et de préparation aura lieu début décembre (emprise du chantier, accès des riverains, accès et activité du restaurant, stockage des terres, balisage de sécurité, reconnaissance des réseaux des concessionnaires...).

Une médaille pour la ville

La commune de La Ferté-Milon a été mise à l'honneur, avec Villers-Cotterêts (projet du château de François 1^{er}) et Longpont (pour l'abbaye), lors de la session du Conseil départemental le lundi 30 Septembre.

À cette occasion M. Fricoteaux nous a remis la médaille départementale dont le thème est cette année le château de François 1^{er}.



Spectacle de Noël pour nos petits Milonais

En préambule l'enfant dont le ballon, lâché lors de la fête foraine de juillet, a parcouru le plus de kilomètres, se verra remettre un cadeau.

Cette année, il n'y aura pas de goûter, la salle polyvalente étant en travaux. À la fin du spectacle chaque enfant aura un sachet de friandises. Une photo sur les genoux du Père Noël sera possible !

Le Royaume des Couleurs

Aux Royaume des Couleurs, une sorcière jeta un sort et emporta toutes les couleurs avec elle.

Un magicien, aidé par une chanteuse, va s'ingénier à les faire revenir. Sur un fond musical des classiques de Disney (*La Reine des Neiges, Raiponce, la Fée Clochette* et bien d'autres...), le public va pouvoir participer en montant sur scène. Les tours de magie se succèdent, on chante, on s'amuse !

Le sapin des écoles

Le sapin se trouvant dans l'enceinte de l'école a fait l'objet d'une analyse par l'ONF qui préconise son abattage. Ce sera fait en 2020.

Pour des raisons de sécurité, il a été décidé que ce dernier ne serait pas décoré pour Noël.

Dimanche 8 décembre à 17h30 sur l'île Lamiche



Chers Milonais,
L'arc-en-ciel est un élément symboliquement très riche. Dans de nombreux mythes asiatiques, il signifie le pont ou le chemin, dans la société occidentale, il incarne la joie, le renouvellement. Pour le christianisme, il est l'alliance de Dieu avec les hommes représentés par Noé, après le déluge. C'est pour toutes ces représentations qui expriment le lien entre les hommes, le lien avec la nature, la solidarité, l'espoir, l'allégresse, la plénitude, que Gilbert Samel a choisi de créer les nouveaux sujets de la crèche aux couleurs de cet arc-en-ciel. Ces personnages sont engagés dans notre société pour protéger, pour soigner ou pour sauver les hommes et la terre, tout comme la nativité de la crèche.

Nous chanterons cette terre qui nous nourrit et que nous devons protéger, les enfants et les hommes qui peuvent y trouver le bonheur.
"Il y avait un jardin qu'on appelait LA TERRE."

Que la joie et la paix animent vos existences !

Bernadette Wascot pour les Racines de l'Ourcq



MJC

Randonnée pédestre

Dimanche 15 décembre et dimanche 12 janvier, rendez-vous à 14h sur le mail. Parcours adaptés aux conditions météorologiques et à l'heure d'arrivée de la nuit.

Concert

Isabelle rassemblera tous ses élèves dans la salle Corot, le vendredi 20 décembre, à 18h30 pour le traditionnel concert d'avant Noël. Renseignements au 03 23 96 76 51.



Stage artistique décorations Noël

La Cité des Arts vous propose de fabriquer quelques jolies décorations et cartes de Noël avant les fêtes. L'atelier accueillera les enfants à partir de 5 ans mais aussi les parents les mercredis 11 et 18 décembre, de 14h à 16h et le dimanche 15 décembre, de 10h à 12h.

Inscriptions jusqu'au 2 décembre.

Tarif : 25 euros.

Renseignements au 06.95.86.98.15



Musée du machinisme agricole

Un nouveau venu

Le musée compte un nouveau tracteur qui s'ajoute à la cinquantaine déjà en sa possession.



Ce tracteur Someca, modèle "SOM 55T" datant de 1962 a été offert par M. Jean Pierre Cugnet de Bichancourt, près de Chauny.

Il est en parfait état de marche mécanique et fera l'objet d'une restauration de sa carrosserie très prochainement dans ses couleurs d'origine.

Les tracteurs Someca formaient une branche du groupe automobile Simca.



Rappel inscriptions listes électorales

Pour participer aux élections municipales de 2020, vous devez être inscrit sur les listes électorales avant le vendredi 7 février 2020.

Pièces à fournir :

- Le formulaire d'inscription : télécharger le formulaire Cerfa n°12669
- Une pièce d'identité.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

En cas de déménagement, vous devez vous inscrire sur les listes de la nouvelle commune.

Livraison des chaises de la salle de la mairie

La réfection de la tapisserie des chaises a été confiée à l'association *Le Bois de Deux Mains-Seve* qui porte un atelier-chantier d'insertion spécialisé dans le bois (recyclage, transformation et création).
Visite du ShowRoom : 150, route de Compiègne, 02200 Pommiers



Services Publics



Mairie de La Ferté-Milon

Tél. 03.23.96.70.45

29 rue de la Chaussée, 02460 La Ferté-Milon

mail : mairie.fertemilon@orange.fr
site : www.lafertemilon.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, le vendredi de 8h30 à 12h15 et le samedi de 9h à 12h

En cas d'urgence (état civil), contactez le : 06.30.75.44.56

Tous les comptes rendus du conseil municipal sont téléchargeables sur le site de la mairie <http://www.lafertemilon.fr/fr/comptes-rendus>.

Vestiaire - CCAS Jueuis 12 décembre, 9 et 23 janvier de 13h30 à 16h, 1, rue St-Lazare.

Conciliateur de justice 2^e mercredi de chaque mois de 14h à 17h en mairie.

Assistante sociale Le 2^e mardi de chaque mois en mairie

Transport vers Villers-Cotterêts Jueuis 5, 12, 19 décembre et 9, 16, 23, 30 janvier, départ à 8h45 à l'abribus de l'école. Retour à 11h15 devant l'hôtel du Parc à Villers-Cotterêts. Prix du billet : 2,80 €.

Collecte des déchets verts Prochaine ouverture avril 2020

Ramassage des verres Jeudi 5 décembre

Activités Relais Assistance Maternelle en décembre

Lundi 2 10h00-11h30 Matinée récréative

Lundi 9 10h30-11h30 Atelier manipulation

Lundi 16 10h30-11h30 Atelier bricolage

sur inscription au 03.23.96.61.31 ou ram@retz-en-valois.fr

MILON INFO - REVUE MUNICIPALE
Directrice de publication : C. Le Frère-Létoffé
Version numérique téléchargeable sur www.lafertemilon.fr
IPNS • Ne pas jeter sur la voie publique.